

Michaël GIRARDIN,
Maître de Conférences en Histoire Ancienne
Université du Littoral – Côte d'Opale
michael.girardin@univ-littoral.fr
34 Grande Rue – BP 751
62321 Boulogne-sur-Mer

Fiscalité et épigraphie : questions méthodologiques

[C. Soraci (éd.), *Fiscalità ed epigrafia nel mondo romano. Atti del convegno internazionale (Catania, 28-29 giugno 2019)*, Rome, 2020, 154 p., ISBN 978-88-913-2072-8 – 120€]

L'épigraphie a-t-elle encore quelque chose à nous apprendre sur les structures fiscales du monde romain ? Le pari était ambitieux, de réunir à Catane, en juin 2019, un colloque international autour de ce couple « Fiscalità ed epigrafia nel mondo romano ». Après tout, les grandes synthèses d'histoire institutionnelle ont abondamment exploité les sources épigraphiques. On ne saurait pourtant dire que cela fut infructueux, au contraire. Ce volume, qui en constitue les actes rapidement publiés, offre au lecteur une série d'études de cas fort intéressantes. Ce sont certes des apports ponctuels à un domaine d'étude considérable, mais leur combinaison ouvre de vastes perspectives. Ce volume ne touche pas à l'économie, bien sûr, mais à la fiscalité, c'est-à-dire « l'ensemble des lois et des moyens relatifs à la détermination, à l'établissement et la perception des impôts » (J. France, *Tribut, une histoire fiscale de la conquête romaine*, Paris, 2021, p. 19). Son propos n'est pas non plus particulièrement financier, ni institutionnel, ni juridique (quoique ces éléments ne soient pas oubliés). En réalité, les thèmes qui se dégagent sont vastes : on touche à l'histoire politique (Eck, Gonzáles Bordas, Soraci, Albana, Arena), à l'histoire sociale par le biais de l'étude des contribuables ou du personnel de l'impôt (tous les chapitres), à la géopolitique impériale (Eck et Albana), et même à l'histoire culturelle (Llamazares Martín, Soraci, Albana, Arena). On se trouve, par une série d'exemples spécifiques, au cœur de la recherche sur les moyens par lesquels le pouvoir romain contrôlait, exploitait, et intégrait les populations sous son empire. Presque tous les chapitres signalent l'adaptation romaine au contexte local. Et si l'Occident paraît surreprésenté, en raison de la documentation adoptée pour l'analyse, l'Orient n'est pas en reste et se trouve à la fois au centre d'une contribution (Arena) et comme point de comparaison pour d'autres (Eck, Albana).

Dans son introduction (p. 7-15) Cristina Soraci rappelle l'importance des études épigraphiques dans l'examen de la fiscalité romaine et donne l'objectif de la rencontre : « ricostruire alcuni pezzi della storia [...] fiscale del mondo romano ». On peut dire que le pari a été tenu et que l'ouvrage, livré aux spécialistes, suscitera peut-être quelques discussions techniques, mais ne passera pas inaperçu.

Andoni Llamazares Martín réexamine l'inscription trilingue de S. Nicolò Gerrei en Sardaigne (*CIL X 7856*) et propose de revenir à la datation proposée dans l'*editio princeps*, celle du II^e siècle avant notre ère (p. 17-34). Il attribue l'activité épigraphique d'un esclave à si haute époque au substrat grec et punique et fait de ce document le témoignage d'une transmission de la culture épigraphique de ces mondes vers le monde romain. Si sa datation est exacte, cette inscription constitue l'un des premiers témoignages d'une *societas publicanorum*, ici consacrée aux revenus des salines.

Les traces de l'administration financière des Gaules et des Germanies au début de l'Empire sont examinées par Werner Eck (p. 35-49). L'historien montre la richesse des esclaves et affranchis impériaux travaillant dans ces provinces. Il soutient que, durant les premières

décennies de l'Empire, le siège de l'administration financière n'était pas encore localisé à Trèves, mais à Cologne ; le site aurait été délaissé après l'abandon du projet de conquête de la Germanie pour revenir en un lieu plus central. Il conclut sur une réflexion méthodologique concernant les inscriptions : comme elles ne témoignent que des individus et non de la vie quotidienne, « diese epigraphischen Dokumente vermitteln wenigstens einen rudimentären Einblick » (p. 48).

Puis, Marina Silvestrini reprend le dossier de l'inscription *CIL IX 89**, considérée comme inauthentique par Mommsen (p. 51-59). Si l'inscription est authentique comme elle le défend, cela en ferait la première attestation d'un *procurator XX libertatis*. Récemment, Sven Günther attribuait la création de cet office à la réforme de Néron en 58 (« Taxation in the Greco-Roman World: the Roman Principate », *Oxford Handbooks Online*, 2016) ; Marina Silvestrini semble opter pour une institution claudienne, à dater de la restructuration de l'*Aerarium*.

Hernán Gonzáles Bordas examine certains éléments d'une loi d'Hadrien découverte récemment en Afrique du Nord (p. 61-75). Relative à la gestion des propriétés impériales, elle a pour fonction d'intensifier la culture des terres. Il ne s'agit pas, selon l'auteur, de mettre en culture des domaines vacants, mais de réduire au minimum le nombre de parcelles incultes au sein des domaines existants. La loi serait particulière localisée et ne concernerait qu'une région de collines près de la rivière Medjerda, montrant l'adaptation des structures fiscales romaines aux réalités locales.

Cristina Soraci revient sur le terme de *stipendiarii* à travers quatre inscriptions d'Afrique proconsulaire qui permettent d'en retracer l'historique (p. 77-91). Ce qualificatif est particulièrement péjoratif et désigne les « soggetti *iure belli* al pagamento dello *stipendium* » (p. 87). Les documents examinés permettent de signaler le rôle concret et significatif du questeur dans cette province publique : il surveille les fermiers, mais également les contribuables, assurant l'efficacité du système de collecte et la stabilité de l'ordre public.

L'examen conjoint du tarif de Lambèse et de celui de Zaráï permet à Mela Albana de dégager quelques conclusions également sur les ressemblances et les différences entre les structures fiscales romaines locales (p. 93-107). Elle montre comment le pouvoir peut employer la douane comme un outil d'incitation économique et, notamment, dans le cas de Zaráï, afin de promouvoir le commerce avec les tribus des confins méridionaux du monde romain, facilitant leur relative intégration dans l'ordre impérial.

Le rôle des communautés locales dans la structure se retrouve au cœur du chapitre de Gaetano Arena (p. 109-144). À partir de l'épithète d'un médecin exempté des charges publiques (*munera*) dans sa cité de Sidyme en Lycie (*IGRR III 599*), il fournit un grand nombre de considérations sur le statut de la province et l'importance de la cité, et montre que les exemptions nécessitaient un accord entre le pouvoir impérial (qui les limitait) et la communauté locale. Chaque cité pouvait accorder un certain nombre d'exemptions pour des médecins (de 5 à 10 selon sa taille), des rhéteurs, etc.

Werner Eck dégage quelques conclusions de ces diverses contributions, revenant sur le lien méthodologique que doit faire l'historien entre les sources littéraires et les inscriptions (p. 145-153). Il souligne que nos connaissances de la fiscalité romaine restent imparfaites en raison de la nature même de la documentation et du fait que l'essentiel de ce qui était écrit a disparu. L'exception égyptienne, à propos de laquelle on peut renvoyer à la synthèse récente de L. Rossi, *La fiscalité douanière dans l'Égypte romaine. Les documents de la pratique*, Paris, 2020, est bien entendue soulignée. Mais comme l'indiquait Cristina Soraci dans l'introduction, chaque province constituant un cas particulier, il ne faudrait pas généraliser les informations trouvées en Égypte (p. 10).

Pour finir, donnons un regard d'ensemble. Les contributions évoquent le monopole sur le sel, les activités économiques des affranchis travaillant probablement pour le *patrimonium*, les domaines impériaux, les *munera*, les douanes, la *uicesima libertatis*, le statut de

stipendiarius. C'est un spectre assez large des divers moyens par lesquels le pouvoir romain couvrait les dépenses de ce que l'on pourrait appeler le « secteur public » (pour reprendre la formule d'Eck, p. 145). Il ne s'agit pas à proprement parler de ce que l'on nommerait aujourd'hui la « fiscalité », qui n'en constitue qu'un domaine restreint. L'ouvrage recensé adopte une vision plus large, qui ne se réduit pas à lister des prélèvements et du personnel, mais donne un aperçu de la manière dont Rome s'adaptait aux réalités locales pour percevoir ses revenus (de toutes sortes) et cela, avec la participation de fermiers de l'impôt mais aussi des notables locaux.

Michaël GIRARDIN
Université du Littoral – Côte d'Opale (UR 4030 HLLI)